

**Rapport au Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
de la commission chargée d'examiner le préavis PR08.59PR
concernant**

**une demande de crédit d'investissement de Fr. 650'000.-- pour des
travaux de réfection de la Marive.**

(remplacement des revêtements de sols, remplacement de la domotique, amélioration énergétique des installations CVSE, modification de la ventilation dans la chambre froide et le local du tunnel de lavage).

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Votre commission s'est réunie le jeudi 22 janvier 2009 à 19 heures à l'Hôtel de Ville. Malgré une demande préalable, la séance n'a pas pu être organisée à la Marive car celle-ci était occupée. La commission était composée de Mesdames et Messieurs Silvia Giorgiatti Sutterlet remplaçant Charles Forestier, Chantal Guibert, Marinette Nicolin-Stilli, Patrick-Louis Duruz, Jacques Levailant, Sylvain Pittet, et d'Hélène Grand-Greub, désignée comme premier membre et confirmée dans son rôle de présidente rapportrice. Monsieur Claude-Alain Romailer était excusé et Monsieur Michaël Thevenaz était absent. La municipalité était représentée par Messieurs Paul-Arthur Treyvaud, municipal, François Armada, responsable de la filière bâtiments (URBAT), dont la Marive, et Patrick Deriaz, intendant de la Marive. Nous les remercions vivement pour leurs explications et les réponses à nos questions.

La Marive a été construite suite à un préavis municipal de 1990, accepté par le Conseil communal. Elle est en exploitation depuis quinze ans. Malheureusement, les revêtements de sol du premier étage présentent des fissures relativement prématurées et leur réfection est à la charge entière de la commune, l'entreprise qui a posé ces revêtements ayant disparu. Comme expliqué dans le texte de la Municipalité, le refroidissement de l'air, le changement global des ampoules d'éclairage et le chauffage solaire de l'eau sanitaire ont été abandonnés pour des raisons de coût et de durée. En ce qui concerne les économies d'énergie, selon le tableau des pages 4 et 5 du préavis, seuls les points A1b, B1, B2, B3 et D1 vont être mis en pratique.

Le système actuel de domotique est devenu obsolète, notamment à cause des progrès en systèmes informatiques. Il n'est pratiquement plus possible aujourd'hui de trouver des pièces de rechange lors de réparations. Quinze ans, pour un tel système est une durée de vie raisonnable. Le changement des installations permettra également des améliorations énergétiques appréciables. Des réparations ultérieures et les mises à jour devraient se faire à moindres frais car il sera toujours possible de modifier les programmes informatiques sans changer les câbles de liaison.

La ventilation de la chambre froide et du tunnel de lavage est actuellement commune ce qui ne permet pas de ventiler la chambre froide si la cuisine est fermée. Dans la mesure où la ventilation actuelle ne donne pas satisfaction, il est justifié de profiter des améliorations projetées pour séparer ces deux systèmes et permettre une utilisation indépendante.

Si certains projets, chiffrés dans ce préavis, n'ont pas été retenus pour des raisons, évidentes, de rentabilité, il n'est pas exclu que dans un deuxième temps, des cellules photovoltaïques soient installées pour produire de l'électricité (et non de l'eau chaude) et que, selon l'évolution des technologies et des prix, des ampoules à basse consommation soient posées ultérieurement. Actuellement quelques projecteurs LED sont déjà en service. En conclusion, la commission, à l'unanimité des membres présents, vous propose d'accepter les articles 1, 2 et 3 tels que présentés dans le préavis municipal 08.59.



Hélène Grand

Yverdon-les-Bains, le 15 février 2009